RÈGLEMENT JEU CONCOURS DES INSTALLATEURS ALPEX-DUO® XS

VOTRE PLUS BELLE PHOTO DE CHANTIER ALPEX-DUO® XS

Le présent règlement détermine les règles et conditions de participation du « Jeu Concours Photos CHANTIER ALPEX-DUO® XS » que le participant reconnaît accepter, sans réserve, du seul fait de sa participation.

Article 1 – ORGANISATION

La SAS PBtub, immatriculée au RCS de Vienne sous le numéro 351 181 243, ayant son siège social au 91 rue du Ruisseau CS41010 - 38297 Saint-Quentin-Fallavier CEDEX organise sur son site Internet et le site LINKEDIN un jeu avec obligation d'achat intitulé « **VOTRE PLUS BELLE PHOTO DE CHANTIER ALPEX-DUO® XS** ».

Ce jeu n'est pas géré ou parrainé par Linkedin, Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

Il est également rappelé que l'entreprise PBtub organisatrice est seule responsable de la gestion de la page LinkedIn. Le cas échéant, elle décline toute responsabilité quant au non-respect par le participant des conditions générales de LinkedIn auxquelles il a préalablement consenti lors de la création de son compte LinkedIn.

Des informations relatives au jeu-concours seront diffusées sur la page LinkedIn de PBtub et sur le site internet de PBtub www.pbtub.fr.

Ce concours est uniquement ouvert aux personnes répondant aux critères définis à l'article 2.

Du 1er septembre au 29 octobre 2021 (voir article 3.)

Article 2 : CONDITIONS D'ACCÈS ET DE PARTICIPATION

La participation à ce jeu est réservée à toute personne physique de plus de 18 ans ayant la qualité d'installateur sanitaire et exerçant son métier dans une société dûment enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés en France métropolitaine (Corse comprise), ayant acheté un produit de la gamme ALPEX-DUO® XS de la société PBtub auprès d'un revendeur agréé (grossiste en chauffage et sanitaire…). PBtub procédera à toutes vérifications utiles et invalidera la participation de toute personne ne remplissant pas les conditions requises.

PBtub, par le biais de son distributeur, sera en droit de vérifier la preuve d'achat conservée par le participant.

La participation est exclue pour toute personne ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du concours, ainsi que pour les salariés ou représentants de la société PBtub et aux membres de leur famille.

La participation au concours est limitée à une participation par personne (même nom et même adresse postale ou email).

La participation à ce concours implique la saisie exacte des coordonnées et informations par le participant.

La photographie devra comporter obligatoirement un ou des produits de la gamme ALPEX-DUO® XS.

Le participant devra remplir intégralement et exactement un formulaire de participation qui sera disponible sur le site www.PBtub.fr. Tous les champs de ce formulaire sont obligatoires. Tout formulaire incomplet ou inexact pourra entraîner la disqualification du participant.

La transmission des photographies se fait par voie électronique.

Le format des photographies que vous devrez nous faire parvenir sera d'une qualité de 300 DPI.

Une seule photographie sera admise par participant.

Seules les photographies conformes au règlement valideront la participation (accusé de validation par email adressé aux participants).

Seules les photographies de chantier comportant des produits de la gamme ALPEX-DUO® XS sont acceptées par la société PBtub.

Toute photographie de lieux publics sera exclue du concours.

La société PBtub se dégage de toute responsabilité pour la mise en ligne de photographies de lieux publics ou privés envoyées par les participants sans indiquer la provenance ou en violation des droits à l'image de tiers.

Les photographies doivent représenter une vision d'ensemble du chantier comportant des produits de la gamme ALPEX-DUO® XS - ou bien une partie de ceux-ci. Aucune photographie de zoom ne sera acceptée.

Sur les photographies envoyées, aucune personne (famille, amis ou autre tiers) aucune voiture (reconnaissable par sa plaque d'immatriculation) ne devra également figurer.

Toute photographie illégale, violente, constitutive de harcèlement, diffamatoire, discriminatoire, vulgaire, obscène, pornographique, portant atteinte à la vie privée d'autrui, attentatoire à la dignité humaine, raciste, ou contraire aux bonnes mœurs sera refusée.

Plus généralement, toute fraude ou tentative de fraude au présent règlement entraînera l'élimination de son auteur.

Tout envoi de la même photographie par deux participants différents entraînera l'annulation pure et simple des deux participations, la société PBtub n'étant pas en mesure de les départager.

L'envoi de toute photographie à la société Pbtub pour participer au présent concours entraîne l'acceptation explicite de ces conditions de droit d'exploitation.

Article 3 – DÉROULEMENT DU JEU, INSCRIPTION ET PARTICIPATION

Le jeu se déroule ainsi :

Phase de dépôt des photographies : du mercredi 1er septembre 2021 neuf heures du matin au vendredi 15 octobre 2021 à 16 heures.

– Le participant doit envoyer à l'organisateur une photographie de son chantier en cours ou terminé (récent ou non) à l'adresse **jeuconcours@pbtub.fr** ou à son distributeur qui sera le relais auprès de PBtub.

– Le participant devra accompagner sa photographie de sa société, son nom, prénom, date de naissance et département de résidence de la société, ainsi que de la société revendeur où il/elle a acheté les produits de la gamme ALPEX-DUO® XS.

Phase de sélection par l'organisateur : du 15 octobre 2021 au 22 octobre 2021

Phase de vote du public : du 25 octobre 2021 au 29 octobre 2021

– Le votant se connecte sur la page LinkedIn de PBtub et like pour sa (ses) photographie(s) favorite(s) en cliquant sur « J'aime », au-dessous desdites photographies.

– Le dépouillement des votes et la sélection des gagnants se feront parmi l'ensemble des participants dont les candidatures répondront aux critères de sélection et dont les photographies auront recueilli le plus grand nombre de votes (soit le plus grand nombre de « J'aime »).

Clôture des votes : vendredi 29 octobre 2021 à 15h00.

Vendredi 22 octobre 2021 à 15h01, l'album photographique permettant aux votants de participer sera retiré de la page LinkedIn afin d'éviter les votes tardifs.

Annonce des gagnants : mardi 2 novembre 2021 à 11h00.

Les photographies gagnantes seront affichées dans un post « Gagnants du jeu-concours Photos CHANTIER ALPEX-DUO® XS » lors de l'annonce des gagnants et l'album "Votre plus belle photo de chantier ALPEX-DUO® XS" sera remis en ligne sur la page LinkedIn de PBtub.

Article 4 – DÉSIGNATION DU GAGNANT

– Les gagnants seront les participants dont les photographies auront recueilli le plus grand nombre de votes sur la page LinkedIn de PBtub à la date du vendredi 29 octobre 2021 à 15h00. En cas d'ex aequo, un tirage au sort sera effectué afin de départager les gagnants.

– Les gagnants seront contactés par email dans les 72h suivant le dépouillement des votes, leur confirmant leur gain, le lot énoncé dans l'article 5 et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai d'un mois à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera conservé par l'Organisateur.

– Du fait de l'acceptation de son prix, les gagnants autorisent l'utilisation de leur société, nom, prénom pour la publication des résultats pour une durée indéterminée, sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le lot gagné.

Article 5 – DOTATION ET ATTRIBUTION DES LOTS

Valeur commerciale de la dotation

Le lot est offert par l'entreprise PBtub et constitue en ce sens une « dotation ».

Les dotations mises en jeu pour le concours sont :

- Dotation 1 : un vélo électrique fabriqué en France, d'une valeur de 2500 € TTC environ.
- Dotation 2 : une trottinette électrique fabriquée en France, d'une valeur de 1000 € TTC environ.
- Dotation 3 : un téléphone de chantier d'une valeur de 300 € TTC environ.
- Dotation « lot de consolation » : pour tout participant qui cochera la case dans le formulaire d'inscription et fournira ses coordonnées, envoi d'un Tee-shirt PBtub ALPEX-DUO® XS.

Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation sur sa nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit.

La dotation ne pourra en aucun cas être échangée contre sa valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable pour l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, du lot par les gagnants.

Modalité d'attribution du lot

Les noms des gagnants seront publiés directement sur la page LinkedIn de PBtub et le site Internet pbtub.fr et les gagnants seront avertis par email.

Si les informations communiquées par le participant sont incomplètes et/ou ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable dans le cas de défaillances techniques quant à cette notification électronique de gain.

La notification officielle et personnalisée d'attribution de la dotation au gagnant avec le descriptif et les modalités de retrait lui seront envoyées par retour d'email à l'adresse email qu'il aura indiquée, dont une copie du message sur l'une des adresses email de la Société Organisatrice.

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable des retards et (ou) des pertes du fait des services postaux ou et/ou de leur destruction totale ou partielle pour tout autre cas fortuit.

Article 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ÉLIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité.

Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

Article 7 – RGPD

Les informations sollicitées pour la participation sont obligatoires pour gérer toute participation au jeu par la société organisatrice. Les informations recueillies pourront faire l'objet d'un traitement informatique et être utilisées par la société organisatrice pour la publication des résultats du Jeu, à des fins statistiques et pour des actions commerciales.

Traitement des données à caractère personnel

1 - Objet du traitement : la société PBtub dont le siège est situé à Saint-Quentin-Fallavier organise un jeu concours (Jeu Concours Photos CHANTIER ALPEX-DUO® XS) et prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives qu'elle détient ou qu'elle traite dans le respect des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel. La base légale du traitement est l'intérêt légitime du responsable de traitement de promouvoir son entreprise par le biais d'un jeu-concours.

2 - Catégories de données : identité : Société, Nom, Prénom, Téléphone, Adresse, Mail, photographie réalisée.

3 - Destinataires des données : les données à caractère personnel collectées dans le formulaire de contact sont à destination de : de la société PBtub gérant le jeu concours.

4 - Durée de conservation : les données à caractère personnel collectées relatives à la participation au jeu concours sont conservées pour une durée de 3 ans.

5 - Droits des participants : conformément à la réglementation européenne en vigueur, les participants au jeu peuvent accéder aux données les concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de leurs données (Cf. cnil.fr pour plus d'information sur vos droits). Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO). Contacter notre DPO par voie électronique : dpo@thermador-groupe.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits informatiques et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL

Les participants disposent sur les informations collectées d'un droit d'accès, de rectification ainsi que d'un droit d'opposition. Pour exercer l'un de ces droits, vous pouvez écrire à PBtub ou à notre DPO.

Les données collectées sont obligatoires pour participer au jeu-concours. Par conséquent, les participants qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du jeu seront réputés renoncer à leur participation.

La société organisatrice ne transmettra à des tiers les données personnelles des participants que si ces derniers lui en auront donné expressément l'autorisation.

Article 8 – DROITS ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les participants garantissent être les seuls détenteurs des droits de propriété intellectuelle des photos publiées dans le cadre de ce concours, et déclarent avoir reçu le consentement des personnes représentées sur les photos pour que leur image soit exploitée. Les participants cèdent à titre gracieux et en exclusivité à la Société PBtub SAS, tous les droits patrimoniaux de propriété intellectuelle issus des photographies et autorisent l'exploitation de leur image si celle-ci est représentée dans les photographies. Les droits patrimoniaux cédés incluent entre autres les droits de reproduction, distribution, représentation, édition, synchronisation, et tout autre droit nécessaire à l'exploitation pacifique des œuvres susmentionnées, entre autres à travers des campagnes publicitaires ou promotionnelles. La présente autorisation est consentie pour tous supports connus ou à connaître, pour le monde entier et pour la durée maximale prévue par la loi.

Article 9 – DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement peut être obtenu, sur simple demande, à l'adresse de la société organisatrice, spécifiée à l'Article 1, pendant toute la durée du Jeu.

Le règlement est déposé via reglementdejeu.com à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ cedex 3. Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de la société organisatrice.

La société organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler son opération à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ cedex 3.

Article 10 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

En adressant une photographie à la société organisatrice, le candidat reconnaît :

- être l'auteur original de la photographie soumise ;
- céder à titre gratuit à la société organisatrice les droits de reproduction, de représentation, d'adaptation, d'arrangement, de modification, d'utilisation et d'intégration de ladite photographie sous les conditions décrites ci-après.

En validant sa participation, le participant accepte que la photographie déposée soit diffusée sur LinkedIn ou le site www.pbtub.fr sur des bannières publicitaires de la société PBtub sur tout support de communication interne et de communication institutionnelle de la société PBtub et sur tout support de communication externe ou en partenariats avec d'autres sociétés sans limitation de quantité et de durée à compter du début du présent concours, et ce sans aucune contrepartie.

Le participant accepte en outre que la photographie postée puisse être modifiée par la société PBtub notamment pour des questions de dimension ou de propriété informatique.

Article 11 – JURIDICTIONS COMPÉTENTES

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement.

Si le désaccord persiste, il sera soumis au tribunal territorialement compétent, à savoir de tribunal d'instance de Vienne.

Le participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, l'accepter sans réserve et s'y conformer pleinement.